

Maître Gims s'est vu refuser la nationalité française



Le chanteur, arrivé en France à 2 ans et demi, ne connaît pas les raisons de ce refus.

Le chanteur Maître Gims s'est confié à de Nikos Aliagas, dans une interview qui sera diffusée dimanche dans l'émission "En balade avec". Dans un extrait publié par la radio, dans lequel les deux hommes échangent devant le tableau La liberté guidant le peuple, au Louvre, Maître Gims fait une étonnante révélation : il n'est pas français. Et ce n'est pas par choix.

"J'avais fait une première demande, qui m'a été refusée il n'y a pas longtemps. Je n'ai pas compris pourquoi", confie l'artiste. "C'est important à mes yeux. Je me sens Français, je m'exprime en français, je suis ambassadeur de langue française dans le monde, mais on m'a refusé la nationalité".

Né à Kinshasa (République démocratique du Congo) en 1986, arrivé à l'âge de 2 ans et demi en France, l'artiste avait pris des cours de français et passé les tests nécessaires pour l'obtention de la nationalité. Pour lui, il était important de respecter le protocole : "j'ai passé les tests et c'est normal car c'est la loi. C'est important de le faire, car on reproche aux artistes d'être au-dessus des lois."

Maître Gims, qui a vendu plus de 5 millions d'albums depuis le début de sa carrière, se demande désormais que faire pour pouvoir obtenir la nationalité française.